



VIDE-GRENIERS de CAROLLES

Dimanche 10 Août 2025



Carol' Animations - adresse postale : Mairie de Carolles, 2 Place de la Mairie 50740 Carolles
téléphone : 06 83 64 49 28 - adresse électronique : contact@carolles-animations.fr

Site Internet : www.carolles-animations.fr

Association Loi 1901 - Enregistrement Préfecture : W501001013 - SIRET : 879 265 601 00010

REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS

1 – L'Association Carol'Animations organise son vide-greniers annuel le **dimanche 10 août 2025**, rue de la Poste, rue de la Division Leclerc, Parvis de l'Eglise Saint-Vigor, Route de Groussey (début) et Parking de l'ancienne poste.

2 – Le vide-greniers est ouvert à tous les **particuliers** sur présentation d'un justificatif d'identité et contre versement d'un droit de place aux tarifs mentionnés sur le bulletin d'inscription. Il se déroule uniquement en extérieur, sur le domaine public. **Il ne peut s'agir que de vente d'objets personnels et usagés.**

Les inscriptions ne seront définitives qu'à réception du paiement accompagné du formulaire dûment complété avec le n° de la CARTE D'IDENTITE, du PERMIS DE CONDUIRE (*format petite carte d'identité*) ou du PASSEPORT avec lieu et date de délivrance, date de validité et de l'ATTESTATION SUR L'HONNEUR jointe.

LES INSCRIPTIONS SE FONT UNIQUEMENT :

- par **courrier** adressé à Carol'Animations, mairie – 50740 Carolles,
- sur le **SITE Internet** de Carol'Animations (<https://www.carolles-animations.fr>),
- lors des **permanences Salle de l'Amitié**, tous les vendredis à partir du 2 mai entre 10 heures et 12 heures

3 – Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires. Carol'Animations ne peut être tenue en aucun cas responsable des litiges telles que perte, casse ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur (interdiction de produits inflammables, toxiques, armes diverses, etc...). Les exposants sont seuls responsables des conséquences des transactions qu'ils effectueront lors de cette manifestation.

4 – L'ACCUEIL DES EXPOSANTS s'effectuera le dimanche 10 août 2025 à partir de 6h.00 jusqu'à 7h.30. **TOUT EMPLACEMENT NON OCCUPE POURRA ETRE REATTRIBUE** (l'exposant défaillant ne pourra prétendre à aucun remboursement ou dédommagement).

Pendant la durée du vide-greniers, **LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES ET/OU REMORQUES SERONT INDERDITS RUE ET PARKING DE LA POSTE et rue DE LA DIVISION LECLERC** sauf pour le déballage des objets le matin avant 7h.30. Les véhicules seront ensuite stationnés sur les différents parkings disponibles (voir plan joint)

Dès leur arrivée le matin, les exposants sont tenus de se présenter au seul point d'accueil rue des Jaunets (face à la mairie) pour se voir attribuer leur emplacement ; un bénévole de l'association sera à leur disposition pour leur indiquer celui-ci. Les exposants s'engagent :

- à respecter les limites de leur emplacement, **ainsi que la profondeur maximale de 2 mètres**,
- à restituer leur emplacement au plus tard à 19h.00,
- à évacuer leurs invendus et éventuels déchets (containers à disposition parking de la poste) et rendre les lieux propres,
- à ne pas faire entrer ou sortir des véhicules, ni quitter le vide-greniers durant l'ouverture au public.

5 – **L'accueil du public se fera de 8h.00 à 18h.00.**

6 – Carol'Animation se réserve la possibilité d'annuler cette manifestation sans préavis si le nombre de participants est jugé insuffisant. Dans ce cas, les exposants pourront se voir rembourser leur droit de place, à l'exclusion de tout autre indemnité ou dédommagement. Si la manifestation est annulée pour des raisons indépendantes de l'organisateur, aucun remboursement ne sera effectué.

7 – Conformément à la réglementation en vigueur, toutes les inscriptions seront consignées sur un registre, paraphé par le maire et transmis à la Préfecture de la Manche dans le délai maximum de 8 jours après la manifestation.

Sur ce registre seront précisés les nom, prénom, domicile de chaque participant, ainsi que la nature, le lieu de délivrance et la date de validité du justificatif d'identité présenté à l'inscription. Ce registre contient également l'attestation sur l'honneur de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (sans cette attestation, l'inscription ne sera pas prise en compte).



Mairie – Rue des Jaunets - 50740 CAROLLES

Réservé à Carol'Animations
N° Emplacement :
Autres :

BULLETIN D'INSCRIPTION AU VIDE-GRENIERS 2025

Je réserve un emplacement de

TARIFS PARTICULIERS	
4 mètres linéaires :	15 €
8 mètres linéaires :	25€

TARIFS ADHERENTS 2025 à Carol'Animations	
4 mètres linéaires :	12€
8 mètres linéaires :	22€

Paiement par Carte Bancaire HelloAsso Espèces Chèque : (Banque et n°) Espèces

Au nom de

Adresse

Adresse courriel

Joindre une copie de votre pièce d'identité (CNI, passeport, Permis de conduire format « carte») :

numéro

Délivrée le _____ à _____

Toutes les informations doivent obligatoirement être renseignées.

Arrêté du 15 mai 2020 fixant les modèles de registres prévus par l'article R. 321-8 du code pénal

NOR : MICB1932177A

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/5/15/MICB1932177A/jo/texte>

JORF n°0128 du 27 mai 2020

Texte n° 40

J'ai bien pris connaissance du règlement du vide-greniers et je m'engage à le respecter.

Fait à

Le

SIGNATURE



RETOURNER LE BULLETIN D'INSCRIPTION ET L'ATTESTATION
SUR L'HONNEUR AVEC LE PAIEMENT à Carol'Animations –
Mairie – 50740 CAROLLES
ou lors d'une des permanences à la salle de l'Amitié tous les
vendredis de 10 à 12 h.

VIDE-GRENIERS DE CAROLLES DU DIMANCHE 10 AOUT 2025

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Né()e le _____ à _____

résidant à _____

participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus,
déclare sur l'honneur/

- N'AVOIR PARTICIPE DANS L'ANNEE A AUCUNE AUTRE VENTE DE MÊME
NATURE
- N'AVOIR PARTICIPE QU'A UNE SEULE VENTE DE MÊME NATURE à _____

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente
sont des objets personnels et usagés.

Fait à Carolles _____ le _____

signature

Carol'Animations - adresse postale : Mairie de Carolles, 2 Place de la Mairie 50740 Carolles
téléphone : 06 83 64 49 28 - adresse électronique : contact@carolles-animations.fr
Site Internet : www.carolles-animations.fr
Association Loi 1901 - Enregistrement Préfecture : W501001013 - SIRET : 879 265 601 00010